

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-trois, le 09 juin, à 18 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 02 juin s'est réuni à la Mairie sous la présidence de **Monsieur Rodolphe AMAILLAND, Maire.**

### Présents

- AMAILLAND Rodolphe
- LE COULM Juliette
- DELPLACE Thomas
- COYAC Gisèle
- HELAUDAIS Marc
- NOGUE Lydie
- CORBEAU Christian
- SLIWINSKI Marie
- DURRLEMAN Damien
- CAILLAUD Sophie
- MASSE Nathalie
- BOUNEL Dorotheé
- THULIEVRE Angélique
- PARAGOT Stéphane
- LEBLE Céline
- GADOLLET Luc
- MAUXION Gilles
- COAT-PROU Delphine
- LECHEVALLIER Yvan
- CHIROL Jean-Marc
- ROBERT Jessy
- SOMNOLET Christine
- VAN CAEMERBEKE Nicolas
- JOUSSEAUME Anthony
- DOUAISI Gildas
- CAILLEAU Stéphane

formant la majorité des membres en exercice,

### Absents excusés

- BOUVART Sophie, pouvoir à DELPLACE Thomas
- GARNIER Patrice, pouvoir à HELAUDAIS Marc
- GUITTENY Jean-Michel, pouvoir à CORBEAU Christian
- FONTENEAU Chantal, pouvoir à COYAC Gisèle
- MOREAU Eva, pouvoir à DURRLEMAN Damien
- FALC'HUN Elsa, pouvoir à SLIWINSKI Marie
- BECHU Charles, pouvoir à LE COULM Juliette
- DEGRES Alexandra, pouvoir à LEBLE Céline

### Absent non excusé

- Romuald RABERGEAU

Secrétaire de séance : Angélique THULIEVRE

### DÉLIBÉRATION : 3

OBJET : Budget Principal de la Commune – Exercice 2023 – Décision Modificative n°1  
RAPPORTEUR : Christian CORBEAU

### EXPOSE

Par délibération, le conseil municipal a adopté le Budget Primitif du budget principal de la Commune le 15 décembre 2022 et le Budget Supplémentaire le 13 avril 2023.

La décision Modificative n°1 de l'exercice 2023 ne modifie pas au global les crédits de la section de fonctionnement

La section d'investissement constate un déficit de 78 000€ : les crédits en recettes sont diminués de 45 000€ et les crédits de dépenses sont augmentés de 33 000€.

### Fonctionnement :

Les dépenses réelles de fonctionnement augmentent de 45 000€.

- Charges à caractère général + 45000€
  - Contribution à l'association Paris 2024 – Comité d'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques (COJO) – relative au relais de la flamme 30 000€
  - Travaux de remise en état d'un logement de la gendarmerie 15 000€

La section de fonctionnement est équilibrée par une diminution, en dépenses d'ordre, du virement à la section d'investissement de 45 000€.

### Investissement :

Les dépenses réelles d'investissement augmentent de 33 000€.

- Dépenses d'équipement +33 100€
  - Réinscription de crédits 2022 qui n'ont pas pu faire l'objet d'un engagement avant le 31/12/2022 pour le remplacement au centre technique municipal d'un séparateur hydrocarbure 18 000€ et d'un nettoyeur 15 100€.
- Dépenses imprévues -100 €

Des crédits sont transférés pour 30 000€ du chapitre Travaux vers le chapitre Subventions d'équipement pour l'action lauréate du budget participatif Beaut'mobile.

En recettes d'ordre d'investissement, le virement de la section de fonctionnement diminue de 45 000€.

Le déficit de la section d'investissement constate un déficit de 78 000€.

La décision modificative n°1 constate un excédent cumulé de la section d'investissement de 9 600 000€.

L'annexe B1-7 du document budgétaire, ci-annexé est modifiée pour affecter des subventions de fonctionnement pour un montant de 9 995€.

### **LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERE ET,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment les articles R. 2221-83 et L. 1612-5,

Vu l'instruction M14 du 96-078 du 1<sup>er</sup> août 1996, modifiée par arrêté du 9 novembre 1998,

Vu l'ordonnance N° 2005-1027 du 26 août 2005 relative à la simplification et à l'amélioration de la M14 et des règles budgétaires des communes,

Vu le budget primitif de l'exercice en cours adopté par délibération du conseil municipal en date du 15 décembre 2022,

Vu le budget supplémentaire de l'exercice en cours adopté par délibération du conseil municipal en date du 13 avril 2023,

Approuve la décision modificative n°1 du budget principal de la Commune ci-annexée.

Approuve l'attribution des subventions de fonctionnement dont la liste figure à l'annexe B1-7 du document budgétaire annexé et dit que les crédits sont prévus au chapitre 65 – Autres charges de gestion courante et au chapitre 67 – Charges exceptionnelles.

Envoyé en préfecture le 13/06/2023

Reçu en préfecture le 13/06/2023

Publié le



ID : 044-214402158-20230609-20230609DEL3-DE

ADOpte PAR 27 VOIX – 7 ABSTENTIONS – 0 CONTRE

Rodolphe AMAILLAND

Maire de Vertou

Conseiller Départemental

Président des Maires du Vignoble Nantais

A large, stylized handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Rodolphe Amailland'.



La secrétaire de séance :

Angélique THULIEVRE

Conseillère municipale

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Angélique Thulievre', consisting of several overlapping loops.